



DECLARATION LIMINAIRE SNEP FSU
CAPA CONTESTATION RDV DE CARRIERE
28 AVRIL 2021

Nous ne pouvons aborder cette CAPA sans dénoncer les conditions une fois de plus catastrophiques de reprise pour les enseignants d'EPS et leurs élèves, alors que tout le monde s'accorde pour reconnaître la nécessité de la pratique physique.

Depuis le début de l'année nous demandons des demi jauges, aujourd'hui accordées seulement dans un département de notre académie pour les 4è et 3è.

Le SNEP revendique depuis le début de la crise sanitaire des jauges réduites pour tous les niveaux de classe. Cette mesure permet de réduire le nombre d'élèves qui se croisent dans les établissements et, dans notre discipline, au regard des différents protocoles imposant une distanciation stricte de 2 mètres, il est préférable de s'assurer que cette distanciation soit possible.

D'autre part, la décision prise pour la rentrée de ne pas ouvrir les installations sportives couvertes a de quoi nous inquiéter et nous mettre en colère. L'EPS ne peut être à ce point méprisée. Cette nouvelle interdiction d'utiliser les espaces couverts, oblige une fois encore les équipes d'EPS à modifier leur programmation des APSA et ce pour la cinquième fois cette année, et compromet davantage le temps de pratique des élèves. Cette décision renforce notre inquiétude concernant l'enseignement de la natation et ses conséquences, à quelques mois de la période estivale. Pour faire mine d'assouplir dans quelque temps, le ministère durcit encore les conditions pour notre discipline et revient sur les autorisations d'ouverture prises avant les vacances. Ce n'est pas acceptable et c'est faire bien peu de cas des besoins de nos élèves.

Sur les auto tests, les tests salivaires, la campagne de déploiement, si elle est une bonne décision pour permettre un dépistage massif n'aura de sens que si des moyens humains, dont c'est la compétence, sont mis à disposition. Il faut que soit définie une organisation plus stricte afin que cette campagne atteigne des objectifs de limitation de propagation du virus.

Pour la campagne de vaccination, nous continuons de revendiquer que tous les personnels demandeurs puissent y avoir accès sans délai, et que cette campagne soit organisée par les services de l'Education nationale.

C'est dans ce contexte anxiogène pour les collègues que se sont déroulés certains rendez vous de carrière qui n'ont pu avoir lieu au troisième trimestre 2020. Reportés en ce début d'année, ces rendez-vous ont mis l'ensemble des collègues dans des situations compliquées et stressantes.

Sur cette CAPA 2020, nous rappellerons que :

- Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation

et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices. Rappelons ici que dans de nombreux corps de la fonction publique, il n'existe qu'un seul rythme, sans que cela n'influe sur le travail de ses personnels.

- Le SNEP-FSU rappelle que la seule réelle augmentation de salaire passe par l'augmentation du point d'indice, refusée par ce gouvernement. L'augmentation des HSA ou l'attribution de primes ne peut nous satisfaire tant ce système est injuste, inégalitaire socialement et destructeur d'emploi. Les enseignants ne souhaitent pas travailler plus, mais mieux travailler avec une meilleure reconnaissance de leur savoir-faire.
- Le SNEP-FSU rappelle que pour chaque collègue ces 3 moments d'« évaluation/formation » semblent nécessaires, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser. Le classement qui en est issu demeure parfois incompréhensible pour nos collègues, d'où des recours car l'impact financier corrélé à la non-promotion peut toujours être mal vécu tant notre investissement dans le métier est grand.

Les nouvelles modalités d'évaluations et de recours permettent de contester son avis final en CAPA. Malgré l'avancée qui permet à chacun de pouvoir poser un recours sur l'avis et donc sur l'ensemble de l'évaluation, (ce qui n'était pas le cas précédemment), le SNEP FSU continue de dénoncer les modalités de recours qui sont bien trop longues et qui ont dissuadé, de fait, bien des collègues à les formuler .

Au sujet des collègues n'ayant pas pu bénéficier d'un rdv de carrière : d'après les documents fournis, ils sont 4 : nous aimerions en connaître les raisons et les avis qui leur ont été attribués.

En ce qui concerne les contestations à proprement parler :

Le problème réside dans les quotas de promotion qui induit des incompréhensions et des rancœurs vis-à-vis du système global. Rappelons ici qu'il n'existe pas de quota sur les avis. Il est non réglementaire et irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas. Nous demandons donc que chaque situation soit analysée de manière individuelle sans comparaison et sans aucune limite sur les avis décidés.

Les 18 recours auxquels on rajoute 1 révision obtenue avant CAPA, montre une incompréhension de ces collègues face à l'avis reçu. Nous pouvons regrouper ces contestations en 3 types :

- la plus courante étant l'incohérence forte entre l'évaluation primaire et celle du recteur.

Nous rappelons une nouvelle fois que le décret ne fixe aucun quota quant à la répartition par type d'avis et ce quelque soit le rendez vous de carrière. Il est irrespectueux et discriminant pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quota.

En effet, comment concevoir lorsque vous obtenez 11 items « excellent » et d'excellentes observations des évaluateurs d'avoir au final une appréciation « très satisfaisant » ou d'avoir obtenu 10, 9 ou 8 items « excellent » et une appréciation finale « Très satisfaisant ». Cette grille d'évaluation, même si nous continuons d'avoir des désaccords a le mérite d'être transparente, et elle est ici du coup complètement dénaturée car ce sont vraisemblablement des quotas qui déterminent les niveaux de compétences des collègues. Pour rappel la seule révision qui a été positive et remontée à « Très

satisfaisant » avant la CAPA concerne une collègue qui avait 1 item « excellent », 6 « très satisfaisant » et 4 « satisfaisant ».

- Il y a un deuxième type de contestation, qui est une contestation plus globale. Dans ces dossiers, l'appréciation finale semble pour partie correspondre à l'évaluation initiale. Mais le collègue estime que son travail n'a pas été assez reconnu et que son investissement va au-delà de ce qui a été relevé par le Chef d'établissement et/ou l'IPR. Nous souhaitons que ces dossiers soient examinés et réévalués en fonction du parcours des collègues concernés.
- Il y a enfin certains dossiers, qui relèvent de conflits entre le collègue et l'un/l'une des évaluateurs-trices , c'est le cas pour un collègue qui est confronté à un dysfonctionnement de la part de son chef d'établissement, nous le verrons dans le cas par cas.

A la lecture de l'ensemble des dossiers qui nous ont été envoyés par les collègues, à savoir 14 sur 18 contestations, nous estimons que tous sont légitimes et demandons à ce que l'ensemble de ces avis soient revus. Nous prendrons le temps nécessaire pour vous exposer ces dossiers qui ont eu une réponse négative suite au premier recours et ressentie comme méprisante par ces collègues.

Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont l'objectif de classer les collègues.

Enfin, nous remercions les services du rectorat pour les documents fournis notamment les statistiques demandées, mais nous regrettons que l'administration ne nous ait pas fourni les appréciations portées par les chefs d'établissement et les IPR ainsi que les observations éventuelles des agents portées en réponse, ensemble de données qui ont pourtant été communiquées les deux années précédentes lors de la CAPN de contestation des agrégés.